

**Procès verbal du Conseil d'École du RPI CERE-LA-RONDE/GENILLE/LE LIEGE
4 novembre 2019**

Début de la séance : 18H15

Présents :

Madame SIGONNAUD-BASTARD, Directrice de l'école primaire de Genillé.
 Madame BONNET, Directrice de l'école élémentaire de Céré-la-Ronde.
 Mesdames HABERT, MOREL, RIOLLAND, ROBIN, ROCHETTE-CASTEL, et Monsieur TALOT, enseignants.
 Monsieur COUSIN, Maître E.
 Monsieur HERBERT, Maire de Genillé.
 Monsieur ADJADJ et Madame ROCHON, élus à la commune du Liège, M. HARDOUIN, élu à la commune de Céré-la-Ronde, Madame MOREAU, élue à la commune de Genillé.
 Madame MASSIOT, Déléguée Départementale de l'Education Nationale.
 Mesdames BORDINAT, MARTIN, PEGUET, VERMEULEN, VILLEGGER et Monsieur LAURANT, Parents d'élèves élus.
 Mesdames LAGRANGE, MILCENT et NICOLAS, ATSEM.

Excusés :

Monsieur ROUYER, Inspecteur de l'Education Nationale.
 Mesdames CHEVILLION, DOMINE, SIMON, Enseignantes.
 Messieurs DUVIVIER et HAMON, Maires des communes de Céré-la-Ronde et du Liège.
 Madame RAFFNER, Parent d'élève.

1- Approbation du procès verbal du conseil d'école du 4 juin 2019 : à l'unanimité.

2- Résultats des élections des représentants de Parents d'Élèves au conseil d'école et rôle du conseil d'école

	GENILLE	CERE LA RONDE
Nombre d'inscrits	199	x
Nombre de votants	98	
Nombre de bulletins blancs ou nuls	16	
Nombre de suffrages valablement exprimés	82	
Taux de participation	49,25 % +3 points par / 2018	
Nombre de sièges à pourvoir	6	
Nombre de sièges pourvus	6	
Candidats proclamés élus	Titulaires : - Mme RAFFNER Joëlle - M. LAURANT Grégory - Mme BORDINAT Marion - Mme VERMEULEN Aline - Mme PEGUET Sandrine - Mme VILLEGGER Christelle Suppléantes : - Mme CINÇON Typhaine - Mme CHATELLIER Mathilde	

Mme BONNET explique qu'il n'y a pas d'élection cette année à Céré-la-Ronde puisque aucune liste ne s'est présentée. Un tirage au sort a été effectué le 15/10/19 devant

témoins auprès des parents volontaires. Mme MARTIN a été désignée titulaire et M. AUBINEAU suppléant.

Un point sur le matériel à disposition des représentants de parents d'élèves élus a été fait. Ces derniers doivent avoir à leur disposition un tableau d'affichage et une boîte aux lettres. Ce n'est pas le cas pour le moment et ceux-ci n'en expriment pas le besoin.

3- Vote de l'organisation des prochaines élections des représentants de parents d'élèves

Depuis l'arrêté du 19 août 2019, une possibilité est offerte aux écoles d'introduire le vote exclusivement par correspondance après consultation du conseil d'école. Le conseil vote à l'unanimité le vote par correspondance uniquement dès les prochaines élections.

4- Effectifs et personnel

A Genillé :

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM2	TOTAL
4 inscrits dont 3 réelle- ment présents	20	11	18	13	22	24	27	139 soit 10 élèves de + que l'an passé

Répartition dans les classes :

Classe 1 Mme ROCHETTE- CASTEL	Classe 2 Mme RIOLLAND	Classe 3 Mme SIGONNAUD- BASTARD, déchargée par Mme CHEVILLION	Classe 4 Mme ROBIN	Classe 5 Mme HABERT, complétée par Mme DOMINE	Classe 6 M. TALOT
TPS/PS 4 + 20	MS/GS 11 + 8	GS/CP 10 + 13	CE1	CE2	CM2
24	19	23	22	24	27

A Céré-la-Ronde, une seule classe :

Classe 7 Mme BONNET
CM1
23

Soit un total de 162 élèves sur le RPI (+10 par rapport à l'année dernière).

La campagne de prévisions des effectifs pour l'année scolaire 2020/2021 est ouverte. Pour la prévision des effectifs, les listes des naissances 2017 et 2018 sont demandées aux mairies du RPI. A ce jour, seules les listes de la commune de Céré-la-Ronde sont manquantes.

L'équipe a évolué cette année avec :

- l'arrivée de M. TALOT, enseignant de la classe de CM2 qui succède à Mme JOURDAIN.
- l'affectation de Mme GRASLIN, AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) à mi-temps à l'école de Genillé et à mi-temps à l'école élémentaire de Céré-la-Ronde en remplacement de Mme FORESTIER.
- le ¼ de poste « ruralité » est attribué au RPI pour renforcer l'apprentissage de la lecture au cycle 2. Ce poste est occupé par Mme SIMON, qui intervient aussi à Orbigny (¼ temps) et à St Flovier (¼ temps).

Mme SIMON interviendra dans les classes de Mmes ROBIN et HABERT, puisqu'il y a un décloisonnement mis en place en maternelle; Mme ROCHETTE-CASTEL prenant les MS tous les après-midis durant la sieste des PS et Mme RIOLLAND récupérant toute la cohorte de GS. Mme SIGONNAUD-BASTARD n'a que 13 CP à ce moment-là.

- Mme CHEVILLION est $\frac{1}{4}$ temps sur le RPI, prenant la décharge de direction de Mme SIGONNAUD-BASTARD le lundi.

- l'arrivée de Mme BONNET, enseignante et directrice de l'école de Céré-la-Ronde (CM1) qui succède à Mme ROZE.

Poste d'ATSEM

Madame SIGONNAUD-BASTARD remercie la mairie de Genillé pour la pérennisation du poste d'ATSEM de Mme LAGRANGE Bénédicte qui bénéficie dorénavant du même nombre d'heures de travail que les deux autres ATSEM de l'école.

5- Vote des règlements intérieurs des écoles

Les règlements intérieurs, communs aux deux écoles et élaborés à partir du règlement type départemental, sont proposés au vote. Seule la partie grisée ne figure pas sur le règlement de l'école de Céré-la-Ronde.

Mme RAFFNER fait part de questionnements autour de l'obligation scolaire à partir de 3 ans (et non plus 6 comme indiqué sur le règlement). Il est décidé d'attendre la modification du document départemental pour changer le règlement de l'école sur cette question.

Elle fait part de plus d'un questionnement autour de la sortie des classes et de la possibilité des plus de 6 ans de partir seul.

Il est rappelé que c'est la loi (*Circulaire no 97-178 du 18 septembre 1997 et circulaire n° 2014-088 du 9-7-2014*).

Les parents d'élèves font part de problèmes observés d'enfants retrouvés seuls sur le parking suite à un retard des parents. Les enseignants soulignent que certains parents attendent leurs enfants sur le parking, lesquels s'y dirigent seuls, ce qui pose problème.

La responsabilité seule des parents à partir de l'heure de sortie de classe est donc rappelée.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

6- Demande d'utilisation de la salle d'arts visuels par le centre de loisirs

Comme le conseil d'école « *est consulté sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L. 212-15.* », l'équipe enseignante fait part de la demande de l'ALSH d'utiliser, en plus des locaux déjà utilisés le mercredi, la salle d'arts visuels. M. HERBERT fait part de son étonnement face à cette demande. La mairie n'étant pas au courant.

Il est précisé que l'ALSH doit tout d'abord en faire la demande à la mairie qui reviendra ensuite, si accord, vers l'équipe enseignante.

7- Hygiène :

La directrice fait part du bilan de la visite faite le 22/01/2019 concernant le ménage et des questionnements qui découlent de la suite de cette visite : avenant au contrat ? Problèmes toujours récurrents sur certaines tâches non faites etc...

La mairie de Genillé indique qu'un avenant a bien été signé courant octobre. Ont été ajoutés au contrat le nettoyage de la salle d'arts plastiques (qui a bien été rangée par l'équipe enseignante), l'ajout d'une journée de « grand ménage » à chaque petite vacance ainsi que 5 jours aux grandes vacances. Un questionnement découle du nombre de personnels et des horaires précis qui seront alloués au ménage de l'école. Il est demandé à la mairie de revoir précisément ces quotités d'horaires avec l'entreprise.

La mairie explique de plus les difficultés récentes du fait que la personne responsable vient de changer, ce qui a créé quelques difficultés et flottement sur ce temps de remplacement.

Suite au peu d'évolution constatée par l'équipe, il est décidé de faire un point après les vacances de Noël afin de voir les effets de la signature du nouvel avenant.

Enfin, un parent d'élève fait part de son questionnement autour du ménage du dortoir. Celui-ci aurait bien été nettoyé, les vieux matelas jetés mais le ménage serait fait seulement autour des couchettes (pas de ménage fait au-dessous car les employés n'auraient pas le droit de déplacer les objets). Le maire précise qu'il verra ce point avec les ATSEM.

8- Sécurité

a) Exercice d'évacuation incendie.

A l'école de Genillé, il a été effectué le lundi 30 septembre 2019 (matin), en présence de tous les enfants (dont les TPS).

L'évacuation s'est déroulée dans le calme (regroupement dans le gymnase). Il a permis cependant de remarquer un problème sur l'alarme (voyant orange « en dérangement ») qui serait lié à un problème de batterie. L'alarme ne pourrait donc se déclencher en cas de panne électrique.

A l'école de Céré-la-Ronde, l'exercice s'est fait le mardi 1^{er} octobre sans problème. Il est cependant constaté que les alarmes de l'école publique et de l'école privée sont reliées. Les exercices doivent donc être faits conjointement.

b) PPMS.

A GENILLE

L'équipe pédagogique (enseignantes + ATSEM), des représentants de la mairie, de la cantine et de la garderie se sont réunis le 8 octobre pour actualiser les PPMS (attentat-intrusion et risques majeurs), étudier les points faibles et les mesures à prendre en fonction du lieu de l'intrusion. L'annuaire des portables de tout le personnel a été actualisé et distribué.

Il a été évoqué :

- ➔ la création d'une ouverture dans la clôture au bas de la cour maternelle avec un portillon et des marches pour pouvoir s'échapper plus facilement rue Michel de Marolles, comme le prévoit le PPMS.
- ➔ la simulation d'une intrusion avant les vacances de la Toussaint, comme demandé par l'IA. La date est choisie et tenue secrète par la mairie de Genillé, qui a été associée à l'exercice. Cantine et garderie ont également été informées.

Travaux à prévoir mentionnés dans le PPMS suite à la réunion avec un gendarme référent sécurité de la brigade de gendarmerie de Montrésor, le 12/09/2016 :

- ➔ rehausser les portails et poser des grilles sur les murs
- ➔ installer une alarme distincte de l'alarme incendie

Il serait souhaitable que chaque classe dispose d'un bouton pour déclencher l'alerte, un signal sonore (différent de celui de l'alerte incendie), qui prévienne tout le monde simultanément d'une intrusion.

Chaque classe du bâtiment principal dispose déjà d'une sonnette reliée à l'ancien bureau du directeur, peut-être serait-il possible de transformer ce circuit existant pour alerter ?

A Céré-la-Ronde, un exercice de confinement a été effectué le 17 octobre 2019. Il a permis de mettre à jour un problème de clé depuis la salle de classe (une porte donnant accès à l'ancienne salle des maîtres ne peut se fermer). Un nouvel exercice avec mise en situation sera effectué dans l'année (avec besoin de s'organiser avec l'école privée en cas d'alerte).

Il est précisé que d'autres exercices incendie sont à faire dans l'année et qu'un exercice PPMS Risques Majeurs est à réaliser avant le 14/02/2020.

c) Plan intempéries.

Il n'y a pas eu de changement dans le plan intempéries. Celui-ci sera distribué aux familles dont les enfants prennent le car.

d) Plan canicule.

L'an passé, les familles ont été prévenues dans l'urgence qu'elles pouvaient venir chercher leur enfant avec les mobiles personnels des enseignants. Il est demandé la possibilité d'avoir un mobile pour la direction pour pouvoir envoyer des SMS en nombre dans une situation d'urgence. La mairie entend cette demande.

Un protocole est en cours d'élaboration à l'échelle nationale. Il nous donnera des instructions à suivre mais en attendant que peut-il être mis en place au sein de l'école ? Le conseil convient de la nécessité d'avoir au moins plusieurs ventilateurs et de revoir rapidement l'isolation du dortoir. Il est convenu enfin d'attendre les directives nationales avant de voter les directives au sein de l'école.

Les enseignants précisent qu'ils exerceront leur droit de retrait si la température dans les classes atteint 30° (préconisation de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) qui considère qu'au-delà de 30 °C pour un salarié sédentaire, la chaleur peut constituer un risque pour les personnes).

e) Registre de Sécurité :

Mme Sigonnaud-Bastard, en tant que directrice et donc responsable de la sécurité au sein de l'école, demande à être informée de l'ensemble des interventions faites à l'école et d'être destinataire des rapports de visite des sociétés qui vérifient les installations électriques, les installations au gaz, les extincteurs, les installations d'éclairage de sécurité, le système d'alarme incendie, le ramonage des conduits de fumée, les installations de chauffage et de ventilation ainsi que les appareils de cuisson destinés à la restauration. Se pose de plus la question du remplissage du registre de sécurité par les professionnels intervenant dans l'école. Il est rappelé que celui-ci est accessible pour tous et qu'ils doivent le remplir.

9- Travaux et investissement

A Genillé :

- La pluie rendant le sol couvert de feuilles très glissant, il est demandé à la mairie la possibilité de balayer 2 fois par semaine les 3 cours de l'école et la bêche du bac à sable jusqu'à la chute complète des feuilles des arbres.
- La pression de l'eau aux lavabos des blocs sanitaires côté maternelle est à vérifier (éclaboussent).
- Demande d'installation de crochets aux portes des WC côté garderie (problème de surveillance et mauvaises odeurs) et de petits cloisons/planches dans les toilettes des garçons (préserver leur intimité).
- Vérifier tous les rideaux roulants extérieurs.
- Installation d'un éclairage avec détecteur de présence au niveau du portail de la cour centrale et d'un crochet pour éviter que le portail se referme quand il y a du vent.

Enfin, l'équipe enseignante remercie la mairie de Genillé pour le coup de peinture qui apporte de la gaieté à l'école, l'achat des tables pour la classe de CE2 et l'installation d'un TNI neuf, la planche clouée au meuble dans la classe de Mme RIOLLAND, la peinture et l'isolation de la porte du dortoir ainsi que pour les deux radiateurs changés dans la classe de Mme ROBIN.

A Céré-la-Ronde :

La directrice remercie la mairie pour l'installation de l'ouverture à distance (avec caméra) du portail et la peinture de la porte extérieure de classe.

Elle fait part de plus des difficultés liées au nombre insuffisant de matériel informatique (3 ordinateurs fonctionnels pour 23 élèves) et demande un investissement dans l'achat de 4 tablettes permettant d'effectuer des recherches documentaires, de prendre des photographies et d'installer diverses applications pédagogiques.

10- Budgets (Noël et subvention coopérative scolaire)

A Genillé, les crédits pédagogiques s'élèvent à 9500 € pour 2019. 1500 € ont été alloués pour les livres de prix distribués en juin. La mairie prévient l'équipe enseignante que les budgets Noël et prix ont été regroupés pour un total de 1500€.

Le compte de la coopérative scolaire de l'école primaire a été crédité d'une subvention de 800 € le 23/08/2017 et de 2800 € le 30/07/2018 (2000 € de legs et 800 € de subvention mairie). La directrice fait part enfin d'un questionnement autour de la subvention allouée à la coopérative de l'école qui n'a toujours pas été reçue. La mairie indique qu'il y a bien une subvention mais qu'elle ne peut dire au moment du conseil le montant exact.

11- Dates à retenir

→ **Noël** : Un spectacle est offert par l'APE le vendredi 13 décembre 2019 à 10h à la salle Rosine Deréan. 1 seule séance de 45 minutes pour toutes les classes du RPI. Pour des raisons de sécurité, la salle ne sera pas ouverte aux personnes extérieures.
«*Les aventures du pirate Barbe-en-vrac*» par la Compagnie Galoches de Farfadet.

Le passage du Père Noël est prévu le vendredi 20 décembre 2019 avec un goûter (bûche offerte par la mairie de Genillé, et boisson par la cantine).

→ **Carnaval/Printemps des livres/Grande lessive** : le samedi 4 avril 2020. Le conseil s'entend à demander à l'ALSH de fabriquer le bonhomme carnaval.

→ **Chorale des maternelles** : le samedi 6 juin 2020, salle Rosine Deréan à Genillé.

→ **Fête des écoles** :

L'APE et les parents d'élèves n'étant pas favorables à un changement de date, la fête des écoles est maintenue au samedi 27 juin à Genillé. Le lieu n'est pas encore définitif. Le conseil atteste le besoin d'un espace ombragé et du maintien du spectacle en fin d'après-midi.

12- Projets et sorties

L'ensemble des classes participeront au marché de Noël et certainement

- à une séance de cinéma proposée par l'ACLE (du 6 au 17 mars 2020 au cinéma Royal Vigny de Loches)
- au festival Jeune public NACEL (programme non connu à l'heure actuelle).

Avec le don du comité des fêtes, plusieurs pistes sont à l'étude : réserve zoologique de la Haute-Touche à Obterre, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement à Azay-Le-Ferron ou encore La Saulaie à Chédigny.

Classe	Projets et sorties
<u>TPS/PS</u>	Médiathèque une fois par mois Semaine du goût : 4 jours/4 couleurs (aliments et vêtements). Mme Rochette-Castel remercie les parents pour leur contribution.
<u>MS/GS</u>	Médiathèque une fois par période. Semaine du goût : dégustation de raisin et de noix.
<u>GS/CP</u>	Médiathèque une fois par mois. Semaine du goût : - les 4 saveurs au travers des 5 sens - Inscription de la classe à un « atelier du goût » mais pas de restaurateur à proximité dans le dispositif. Le restaurant le V & P a été sollicité pour une intervention... en janvier ! 11 novembre : lecture et discussion autour du p'tit doc <i>La première guerre mondiale</i> + Confection de fleurs en papier crépon.
<u>CE1</u>	Semaine du goût : exploration et localisation des sensations au niveau de la langue. Travail sur un type d'écrit : la recette. 11 novembre : apprentissage de La Marseillaise (refrain et premier couplet) Ecoute de la Marseillaise version 'Enfantastiques'.
<u>CE2</u>	Médiathèque une fois par période. 11 novembre : visionnage d'une émission de <i>C'est pas sorcier</i> sur la 1ère guerre mondiale. Confection d'une gerbe de fleurs en papier qui sera déposée par des élèves. La classe participera au marché de NOËL de Genillé afin de récolter de l'argent pour son voyage. Projet jardin. Projet classe de mer : séjour du 4 au 6 mai 2020 au centre du Porto à Talmont-Saint-Hilaire (Vendée). M. HERBERT, maire de Genillé, précise que la mairie donnera vraisemblablement 50€ par enfants.

CM1	<p>Médiathèque une fois par mois. Projet poulailler et potager dans la cour de l'école. Correspondance avec une classe de Clichy-la-Garenne. Projet « journal de l'école » (un numéro par période). Projet théâtre avec le théâtre «Le nouvel Olympia». Intervention d'un animateur de la Société Astronomique de Touraine sur la gravitation (Mme BONNET remercie la mairie pour le financement de cette intervention). La classe participera au marché de NOËL de Genillé.</p>
CM2	<p>Projet correspondance avec sa star préférée. Intervention de la SNCF (projet géographie EMC) en janvier 2020. Projet théâtre avec le théâtre «Le nouvel Olympia» et la compagnie FEU LE RAT ! avec les élèves de CM1. Liaison école-collège : cross de Montrésor. Lecture de textes pour le 11 novembre. Projet écriture AMOPA : concours des palmes académiques Sortie médiathèque pour la préparation d'exposés.</p>

Ces projets et sorties sont possibles grâce au soutien financier, non négligeable, apporté par l'APE. Cette année l'APE fait un don de 23€ par enfant. Nous remercions les membres de l'Association des Parents d'Elèves et les parents qui participent lors des manifestations organisées par l'APE.

13- Questions préparées :

Questions transmises par mail par Mme RAFFNER, au nom des représentants de parents d'élèves :

Mme SIGONNAUD-BASTARD rappelle le point 11 du règlement intérieur du conseil d'école, adopté par le Conseil d'école du 04 juin 2019 : « Les questions devront être adressées au directeur au moins 15 jours avant le Conseil d'école et ne pourront toutefois faire l'objet d'un vote que si l'ensemble des membres en est d'accord.»

1ère question : changer le règlement du conseil d'école sur sa composition, pour qu'il y ait systématiquement un représentant de chaque association cantine, APE, comité des fêtes des 3 communes (voir d'autres associations) pour avoir une co-construction du planning événementiel et donc une meilleure coordination et vision globale sur le RPI, comme évoqué lors de l'AG de l'APE.

Réponse : la composition du conseil d'école est définie par les articles D 411-1 à 4 du Code de l'Éducation. Le point 1 du règlement intérieur du conseil d'école y fait d'ailleurs référence. Dans l'article D 4411-1, on peut lire : « *Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.* »

Sont présents au sein du conseil d'école des représentants de parents qui sont également membres d'autres associations : cantine et APE sont ainsi présentes de manière officielle...

Le conseil s'accorde pour ne pas modifier le règlement intérieur du conseil d'école et rappelle qu'il serait en effet intéressant que l'école, l'association de cantine et l'APE se réunissent pour établir un planning événementiel mais en dehors du cadre du conseil d'école.

2ème question : changer le règlement intérieur de l'école pour que l'école envoie systématiquement par mail les comptes rendus de conseil d'école à tous les parents, et plus comme aujourd'hui seulement sur demande, ce qui est méconnu des parents.

Réponse : Sur le document distribué à tous les élèves du RPI après les élections, on trouve les coordonnées des représentants de parents d'élèves élus, qui siégeront aux Conseils d'Ecole, ainsi que les dates des conseils d'école de l'année.

De plus il est précisé : « *Si vous souhaitez avoir une copie du compte rendu de chaque conseil d'école, veuillez en faire la demande auprès de la directrice de l'école de votre enfant.* » Les parents ont donc l'information. Seulement quelques familles en font la demande tous les ans. Le conseil s'accorde pour dire que c'est aux parents d'élèves de réfléchir sur la question de la communication des contenus des conseils d'école (questionnement autour de la création d'un site des représentants de parents élus avec mise à disposition de documents).

3ème question : Est-il possible de garder certains cahiers tels que le cahier de poésie d'une année sur l'autre afin de ne pas gâcher de papier et d'avoir une meilleure cohérence dans les poésies apprises ?

L'équipe enseignante entend la demande et va se concerter sur la possibilité d'une meilleure harmonisation des outils utilisés (afin de créer des outils communs par cycle ou école).

Remarque :

- cérémonies du 11 Novembre 2019 : les flyers avec les horaires des cérémonies dans les différentes communes du RPI ont été collés dans les cahiers de liaison des enfants (flyers préparés par la mairie de Céré-la-Ronde).

Prochain conseil d'école le 5 mars 2020 au Liège.
La séance est levée à 21H50.

Corinne SIGONNAUD-BASTARD,
Présidente



Mélanie BONNET,
Secrétaire

